



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## Pétition à l'attention du Conseil de Fondation de la FAR

***"Après avoir lutté pour notre retraite anticipée à 60 ans  
Après 30 ans de boulot sur les chantiers  
Après avoir usé notre santé  
Malgré 15 ans de cotisations, la FAR nous jette comme  
des kleenex !" – Les maçons de Guimet SA***

## **Retraite anticipée des maçons de Guimet SA : ILS Y ONT DROIT ! Stop à l'injustice sociale !**

**Nous sommes une dizaine de maçons, âgés entre 52 et 63 ans, engagés au sein de l'entreprise V. Guimet Fils SA, membre de la société suisse des entrepreneurs (SSE) pour la majorité d'entre nous, depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, la FAR nous nie notre droit à la retraite anticipée. C'est un pur scandale !**

**Une retraite anticipée pour réduire l'inégalité en termes d'espérance de vie et atténuer les conséquences de la pénibilité du travail des maçons :**

Nos perspectives d'avenir, au-delà de 60 ans, sont aléatoires après 40 ans passés à trimer sur les chantiers, par tous les temps. Une étude scientifique de 2000 confirmait et chiffrait notre expérience de maçons. En effet, parmi nous, 43 % étaient invalides à l'âge légal de la retraite à 65 ans, voire n'atteignaient même pas cet âge.

Face à cette l'extrême pénibilité de notre travail, nous avons lutté aux côtés de nos camarades pour finalement obtenir en 2003 la retraite anticipée à 60 ans. Une avancée sociale majeure ! Pourtant, les droits ne sont jamais acquis...

**Changer les règles du jeu en cours de partie pour une histoire de gros sous : honteux et socialement inacceptable !**

Notre patron, l'entreprise V. Guimet Fils SA a fait l'objet d'un contrôle par l'organe de la FAR en avril 2013, lequel a conclu son maintien dans le régime de retraite. Nous avons ainsi vu plusieurs de nos collègues bénéficier d'une retraite bien méritée à 60 ans après avoir cotisé paritairement depuis l'entrée en vigueur du régime de retraite anticipée.

Soudainement en 2017, alors que le financement de la FAR, censé couvrir environ 80'000 travailleurs de la construction dans toute la Suisse n'était plus assuré, Guimet faisait l'objet d'un nouveau contrôle qui déboucha sur notre exclusion brutale du système de retraite anticipée des travailleurs pour le motif fallacieux que l'activité prépondérante de l'entreprise ne concernait pas le domaine du secteur principal de la construction.

**A l'appel du SIT, patrons et syndicats genevois unis et solidaires de nos collègues Ibrahima et Carlos et de notre cause !**

Les conséquences de cette exclusion ne se sont pas faites attendre puisque nos collègues Carlos et Ibrahima, maçons chez Guimet de longue date, se sont vus refuser leur retraite. Ainsi, à respectivement 61 et 63 ans, ils sont contraints de poursuivre aujourd'hui leurs activités avec les risques pour leur santé que nous connaissons. Et c'est désormais nous tous qui risquons de subir le même sort !

Alors en juillet 2020, à l'appel du SIT, c'est la section locale de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et les représentants genevois d'Unia et de Syna qui ont interpellé leurs centrales respectives en vue d'une intervention auprès de leurs représentant-e-s au sein du Conseil de fondation de la FAR, afin que ce dernier revoie sa position inique à notre rencontre et rétablisse immédiatement nos camarades dans leurs droits. Sans succès puisque à ce jour aucune suite n'a été donnée à ces interventions ; le SIT étant toujours confronté à des rhétoriques bureaucrates qui n'ont aucun lien avec nos réalités.

## Pétition à l'attention du Conseil de Fondation de la FAR

**Retraite anticipée des maçons de  
Guimet SA : ILS Y ONT DROIT !**

**Stop à l'injustice sociale !**

**Face au silence assourdissant des  
partenaires sociaux, organisons la  
riposte !**

Nous ne sommes pas dupes ! Le dossier est explosif sur le plan national, au niveau des partenaires sociaux ! Rappelons-nous : le financement de la FAR avait été un enjeu majeur lors des négociations de la convention nationale du secteur principal de la construction en 2018, menant à une augmentation substantielle des cotisations et à une réduction des prestations.

Les enjeux sont nombreux: Il s'agit de la protection de notre santé, de nos droits et de notre dignité. Mais il en va également de l'intérêt de l'ensemble de nos collègues maçons qui pourraient, dans notre situation, se voir privés à l'avenir de leurs rentes.

**C'est aussi une question de justice  
sociale ! Car il est exclu que des  
bureaucrates qui jonglent avec des  
milliards, au-delà du vol de nos rentes,  
jouent avec notre santé et notre vie !**

Aujourd'hui, nous passons à la vitesse supérieure et vous appelons toutes et tous à vous mobiliser à nos côtés pour exiger de la FAR qu'elle se rappelle du but principal de la retraite anticipée pour les maçons dont elle vante les mérites depuis 2003 et nous rétablisse dans nos droits.

**Donnons-leur un signal fort que nous  
sommes unis contre le vol de nos rentes  
- aujourd'hui et à l'avenir !**

**Soutenez-nous dans notre combat  
légitime, mobilisez-vous à nos côtés !  
Signez la pétition !**

**Les personnes soussignées exigent que le Conseil de Fondation de la FAR réintègre  
immédiatement les maçons de l'entreprise V. Guimet Fils SA dans le système de  
retraite anticipée à 60 ans de la FAR.**

Nom et prénom	Adresse	Profession + E-mail	Signature

**Pétition à renvoyer dès que possible, même partiellement remplie, à l'adresse  
suivante :**

SIT- rue des Chaudronniers 16 – CP 3287 -1211 Genève 3

**Vous pouvez également signer cette pétition en ligne sous  
<https://act.campax.org/p/guimet-FAR> ou en scannant le QR code.**

Merci de faire tourner largement auprès de vos collègues et dans vos réseaux !

